

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD  
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Nadine GOUILLOUX

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

**PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur :** TONY BERNARD, -Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la délibération du 16 octobre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles, conformément à l'article L 5211-41-3 III du CGCT, et reconnaissant notamment l'intérêt communautaire en matière sportive de la construction de la future piscine du territoire.

Aussi et de manière à porter la réalisation de cet ouvrage il est rappelé à l'Assemblée que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, après avoir finement apprécié le besoin en terme d'équipement aquatique pour le territoire a lancé une consultation sur la base d'un marché de conception/réalisation intégrant un volet énergétique.

Or, au sortir de cette procédure, il s'avère que l'appel d'offre ainsi lancé est infructueux pour des raisons de non-respect de l'enveloppe financière allouée au projet. Il doit donc, pour des raisons d'intérêt général reposant notamment sur l'équilibre économique du projet, relancer une procédure.

Il est par ailleurs précisé à l'assemblée que la teneur du projet est inchangée dans la mesure où elle répond pleinement aux besoins et à l'attractivité du territoire.

L'impact de l'infructuosité de la première procédure lancée est donc exclusivement calendaire.

Le planning prévisionnel s'établirait de la manière suivante :

Dates	Phases
12/09/2019	Validation par le Conseil Communautaire de la relance
16/09/2019	Appel à Candidature (30 jours consultation obligatoire)
17/10/2019	Retour des candidatures
24/10/2019	Choix des 3 groupements amenés à concourir
28/10/2019 au 15/01/2020	Construction du projet pour chaque Groupement
30/01/2020	Entretien avec chaque groupement de leur projet
Février 2020	Phase Négociation pour attribution du marché
Mars 2020	Avant-Projet définitif du Lauréat (phase APD)
	Selon le retour des 3 groupements de la procédure 1 :
	A la notification du Marché : 24 mois pour la livraison de l'équipement

Ayant entendu l'exposé et les échanges qui précèdent,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la relance du projet dans les conditions précitées ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette démarche.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 48

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions : 2

D. ROMEUF – J. BROUSSE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

  
Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

